

Préavis municipal no 05/2025

Demande de crédit pour la renaturation du ruisseau du Bornalet (sous Nant)

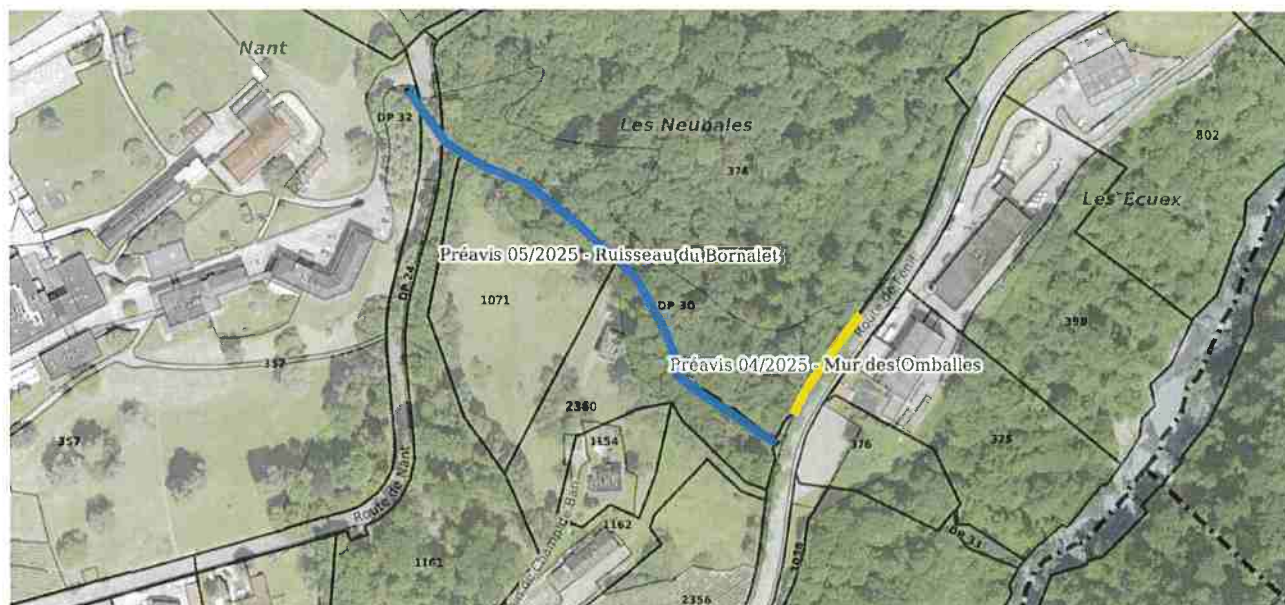
Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 363'000.00 TTC pour la renaturation du ruisseau du Bornalet, situé sous Nant.

2. Descriptif général

En parallèle au préavis 04/2025 relatif à la réfection et l'assainissement du mur de soutènement aux Omballes, la Municipalité souhaite sécuriser l'ensemble du secteur.



Situation générale

Une des causes de la rupture de l'ancrage du mur de soutènement aux Omballes est le débordement du ruisseau du Bornalet, survenu lors des fortes intempéries à la fin de l'année 2023.

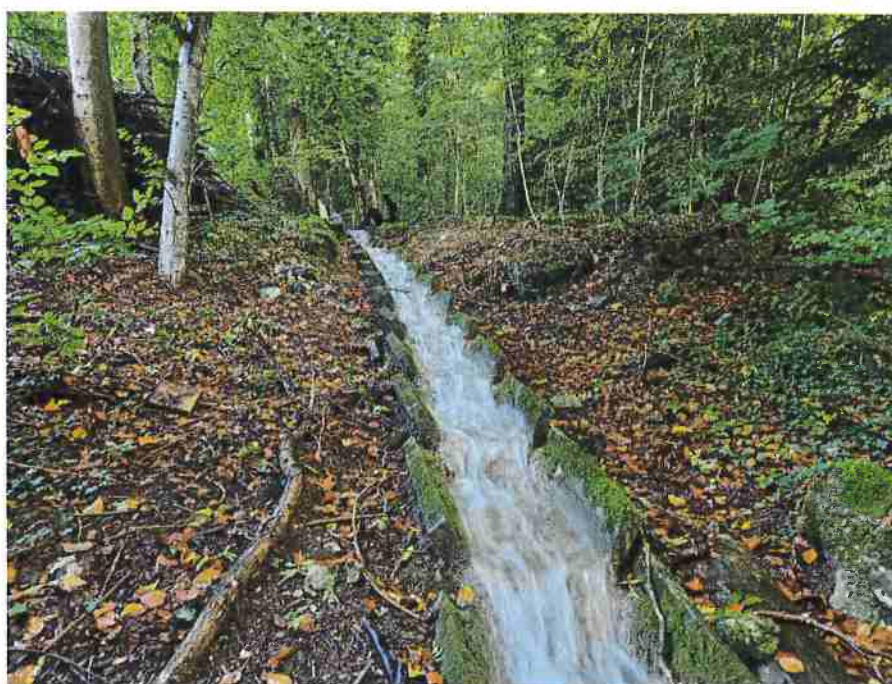


Illustration du débordement de 2023

Les demandes d'autorisations de construire et les démarches administratives pour ce type de projet peuvent être longues et complexes. Ainsi, la Municipalité a opté de présenter deux préavis distincts, bien qu'ils concernent un seul problème dans la même zone.

Pour la présente demande de crédit et les travaux envisagés, l'étude a été réalisée sur l'intégralité du ruisseau, depuis son départ en aval de l'hôpital de Nant jusqu'à son retour dans le collecteur communal, qui assure le passage du cours d'eau sous la route de Fenil.

Actuellement, ce ruisseau est canalisé dans des cunettes préfabriquées en béton, en forme de V, entraînant un entretien fréquent pour la suppression du calcaire et d'autres dépôts, travail effectué par le service de voirie communale.



*Photo du ruisseau canalisé dans les éléments préfabriqués en béton
(photo bureau Gemetris SA)*

Le projet vise à sécuriser la zone en minimisant le risque de débordement lors d'intempéries importantes, tout en rétablissant le lit naturel du cours d'eau pour favoriser le développement de la biodiversité, notamment des amphibiens tels que la salamandre tachetée.

Des aménagements ne seront envisagés que dans la partie du ruisseau passant sous le pont de la route de Nant, où des enrochements seront nécessaires pour garantir la sécurité structurale de l'ouvrage routier.



*Photo de l'extrémité amont, sous le pont de la route de Nant
(photo bureau Gemetris SA)*

Suite aux conseils et recommandations des services cantonaux concernés, la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs pour l'étude de cette renaturation. Ce bureau a collaboré avec un ingénieur géotechnicien et un spécialiste en biodiversité pour élaborer un projet de sécurisation et de renaturation complet.

Bien qu'il semble réaliste d'envisager une subvention cantonale d'environ 60% des coûts du projet, la Municipalité espère obtenir un taux de participation plus élevé grâce aux aménagements favorables à la biodiversité.

3. Objectifs, contraintes et description des aménagements

Les travaux envisagés visent à rétablir le lit naturel du cours d'eau et à supprimer sa stabilisation actuelle. Cette démarche garantira un écoulement naturel des eaux, favorisera la création de milieux humides nécessaire à la reproduction des amphibiens et limitera les débordements, améliorant la protection contre les crues.

La loi fédérale révisée sur la protection des eaux (LEaux), entrée en vigueur en 2011, impose la réservation d'un espace minimal autour des cours d'eau, englobant la largeur naturelle du cours d'eau et une zone riveraine suffisante de chaque côté du lit. Cet espace vise à restaurer les fonctions naturelles des eaux et à garantir leur utilisation à long terme tout en protégeant contre les crues.

La délimitation de cet espace, qui sera inscrite dans les plans directeurs et les plans d'affectation, entraîne des conséquences sur l'utilisation des surfaces concernées. En principe, l'espace réservé aux eaux doit être exempt de toute construction et installation, ne permettant qu'une exploitation extensive.

Le but de protection de l'espace réservé aux eaux est garanti par la Lfo (eaux en forêt)

Pour les cours d'eau dont la largeur naturelle est inférieure à 2 m, l'espace réservé aux eaux est de 11 mètres, tant pour l'espace minimal que pour l'espace de biodiversité. Pour ce tronçon, l'espace retenu est de 11 mètres.

Les aménagements prévus comprennent :

- Génie civil :
 - démontage et évacuation des cunettes en béton ;
 - aménagement en amont sous le pont de la route de Nant d'un lit en enrochement non jointoyé afin de protéger les piles du pont ;
 - reprise des 4 arrivées d'eau claires latérales avec la mise en place de cunettes en enrochement ;
 - façonnage du lit du cours d'eau et des talus afin de créer un lit primaire ;
 - disposition de quelques blocs de pierre au niveau du sentier afin de stabiliser le pied de berge.

- Génie biologique
 - coupes de bois et défrichage temporaire ;
 - aménagement de zones plus calmes pour favoriser les batraciens et amphibiens ;
 - renforcement du pied de berge dans la zone à plus forte déclivité par des poches ou chaussettes en natte de coco ;
 - aménagement d'un caisson en bois pour dissiper l'énergie au pied des zones les plus inclinées ;
 - plantation dans les zones défrichées et aménagées.

4. Aspect financier

Au vu des montants estimés et conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), les demandes d'offres ont été réalisées selon des procédures dites de gré-à-gré et de gré-à-gré comparatif.

Sur la base des offres rentrées et de devis pour les autres montants, les coûts sont les suivants : (arrondis au millier supérieur) :

Travaux généraux

Travaux de l'entreprise de génie civil	CHF	109'000.00
Divers et imprévus (20 % environ)	CHF	21'700.00
Travaux du paysagiste – Génie biologique	CHF	107'000.00
Divers et imprévus (20 % environ)	CHF	21'300.00
Défrichage et plantations compensatoires	CHF	<u>14'000.00</u>
Total travaux généraux HT	CHF	273'000.00

Honoraires et frais

Honoraires ingénieur civil – Phase étude	CHF	18'000.00
Honoraires géotechnicien – Phase étude	CHF	7'000.00
Honoraires spécialiste biologie – Phase étude	CHF	17'000.00
Honoraires ingénieur civil – Phase exécution	CHF	9'000.00
Honoraires géotechnicien – Phase exécution	CHF	2'000.00
Honoraires géomètre	CHF	8'000.00
Frais de reproduction et administratifs	CHF	<u>2'000.00</u>
Total honoraires et frais HT	CHF	63'000.00

Récapitulation des coûts

Travaux généraux	CHF	273'000.00
Honoraires et frais	CHF	<u>63'000.00</u>
Montant total HT	CHF	336'000.00
TVA 8.1 % (arrondi)	CHF	27'000.00
Montant total TTC arrondi	CHF	<u>363'000.00</u>

Ce montant sera amorti sur une durée de **40 ans**, conformément aux règles fixées par le règlement sur la comptabilité des communes (durée spécifique imposée dès le 1^{er} janvier 2024 en prévision de l'introduction échelonnée du nouveau modèle comptable MCH2).

4. Planification

Mai 2025	Mise à l'enquête publique
Juin 2025	Décision sur la demande de crédit par le Conseil communal
Octobre 2025	Début des travaux (sous réserve des retours des services cantonaux)
Durée des travaux	Environ 2 mois

5. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de son étude

d é c i d e

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans le présent préavis pour un montant total de CHF 363'000.00 TTC ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire , à hauteur de CHF 363'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- c) de porter en déduction de cet investissement les futures subventions ou contributions à recevoir.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire


A. Rouge


B. Demierre



Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		25'000'000.00
Endettement au 31.03.2025		2'200'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y c. le présent préavis)	22'169'800.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 473'302.78	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 31.03.2025	16'408'258.31	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		5'288'238.91
Solde au plafond		17'511'761.09